



**COMPTE-RENDU
SEANCE DU 26 FEVRIER 2015**

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 26 février 2015.

Décide :
A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 29 janvier 2015

Débat d'orientation budgétaire 2015

Compte administratif 2014 chambre funéraire

D'accepter le compte administratif 2014 concernant la chambre funéraire pour un montant excédentaire de **1 358,30 €**.

Programme DETR 2015

De présenter ce dossier en Sous-Préfecture à Thionville, afin de solliciter la D.E.T.R. 2015.

Les travaux 2015 concerneront la mise en accessibilité de la bibliothèque municipale par l'installation d'un ascenseur.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Recettes Prévisionnelles		Dépenses Prévisionnelles	
Ville Fonds Propres	53 956,00 €	Estimation prévisionnelle	94 000,00 €
		Honoraires	13 912,00 €
Etat D.E.T.R. (50% du H.T.)	53 956,00 €		
TOTAL H.T.	107 912,00 €	TOTAL H.T.	107 912,00 €

Constitution de servitude au profit de la société Orange

D'approuver la création d'une servitude rue de la Campanie section 30 parcelle 1451/199 et autorise le Maire à signer tous les actes notariés en vue de permettre la publication de cette servitude au livre foncier.

Partenariat dans le cadre de pré-diagnostic accessibilité des commerces à Guénange

De signer la convention de partenariat dans le cadre de pré-diagnostic accessibilité des commerces sur le périmètre de la commune de Guénange avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.)

La ville de Guénange a entamé la démarche de mise aux normes de ses propres équipements publics. Afin de répondre aux exigences de la loi du 11 février 2005 qui exprime le principe « d'accès à tout pour tous », il convient de s'intéresser aux commerces. Le coût pour la commune représente 50 % des frais de pilotage soit 2 160 € H.T. jusqu'à 20 diagnostics, 5 400 € H.T. jusqu'à 50 diagnostics et 7 800 € H.T. au-delà de 51 diagnostics. Il y a également un coût par diagnostic à hauteur de 450 € H.T. par hôtel, 210 € H.T. par point de vente, café, restaurant.

Dans son rôle de soutien au développement économique du territoire et, en particulier du commerce de proximité, affaibli par un contexte économique difficile, la commune de Guénange souhaite promouvoir et accompagner la mise aux normes de son tissu commercial et l'aider à s'adapter à la législation.

Subventions scolaires

ECOLE MATERNELLES

IMPUTATION Ecoles Maternelles	2013	2014	2015	Clair matin		Capucines		Primevères		Saint Matthieu	
				77	élèves	54	élèves	50	élèves	70	élèves
				3	classes	2	classes	2	classes	3	classes
6067											
par élève	20,38 €	20,38 €	20,38 €	1 569 €		1 101 €		1 019 €		1 427 €	
				1 569 €		1 101 €		1 019 €		1 427 €	
6574											
Subvention p/classe	57,75 €	57,75 €	57,75 €	173 €		116 €		116 €		173 €	
Subv. Affranchissements	70,74 €	70,74 €	70,74 €	71 €		71 €		71 €		71 €	
par école											
6574											
Subvention spécifique	221,73 €	221,73 €	221,73 €	- €		443 €		443 €			
par classe											
TOTAL GENERAL				1 813 €		1 731 €		1 649 €		1 671 €	
ECOLE MATERNELLES								2014			
Abonnement Internet + Téléphone / école								pris en charge par la mairie			
Photocopies(ajout d'une photocopie/jour/élève pour les travaux administratifs)								Quota de 3 photocopies/jour/élève			
								à raison de 180j/an			
Tarif/copie supplémentaire HT en euro								0,00888/copie			

ECOLEES PRIMAIRES

IMPUTATION Ecoles Primaires	2013	2014	2015	Ecole du Bois		Ste Scholastique		St Matthieu	
				77	élèves	200	élèves	125	élèves
								24	élèves (CLIS)
				4	classes	9	classes	5	classes
						2	classes (CLIS)		
6067									
crédit total par élève (fourn., manuel, CD Rom)	22,35 €	22,35 €	22,35 €	1 721 €		4 470 €		2 794 €	
CLIS-St Matthieu	33,07 €	33,07 €	33,07 €					794 €	
				1 721 €		4 470 €		3 587 €	
6574									
Subvention p/classe + aide aux familles/élève	57,57€ + 10,55€/él	57,57€ + 10,55€/él	57,57€ + 10,55€/él	1 043 €		2 628 €		1 975 €	
subv. Affranchissement p/école	70,74 €	70,74 €	70,74 €	71 €		71 €		71 €	
Subv.de fontionnement RASED	626,16 €	626,16 €	626,16 €			626 €			
Subvention matériel RASED	626,16 €	626,16 €	626,16 €			626 €			
				1 114 €		3 951 €		2 046 €	
				2 835 €		8 421 €		5 633 €	
TOTAL GENERAL									

ECOLEES PRIMAIRES		2015
Abonnement Internet + Téléphone / école		pris en charge par la mairie
Photocopies (ajout d'une photocopie/jour/élève pour les travaux administratifs)		Quota de 3 photocopies/j/élève à raison de 180j/an
Tarif/copie supplémentaire HT en euro		0,00888/copie

Sortie cirque

De solliciter une participation de 50% aux groupes scolaires concernés, soit 2,50 €/élève :

- groupe scolaire Saint Matthieu 185 élèves x 2,50 € = 462,50 €
- groupe scolaire Sainte Scholastique 275 élèves x 2,50 € = 687,50 €

Les groupes scolaires Saint Matthieu et Sainte Scholastique ont effectué une sortie au cirque « Maximum » le 28 novembre 2014. La dépense totale s'élève à 2 300 € réglée par la ville.

Subventions associations

Article	Nom de l'organisme	Objet	Montant	Vote
6574	Amicale du personnel communal	1 ^{er} acompte sur une subvention totale de 35 000 €	15 000 €	Unanimité
TOTAL SOCIAL			15 000 €	
6574	ASG Athlétisme	Corrida pédestre (pour information la C.C.A.M. accordera également 1000 €)	1 000 €	Unanimité
TOTAL SPORT			1 000 €	

Refacturation évacuation déblais terrain rue de la Campanie

D'émettre le titre de recette concernant le terrassement de sa parcelle, un administré a laissé sur le terrain voisin, des gravats et autres matériaux. Par courrier en recommandé avec accusé de réception en date du 27/11/2014, la commune lui a demandé de procéder à l'évacuation de ces matériaux. A défaut, la ville se chargerait de cette évacuation aux frais de l'administré concerné.

Le montant de l'évacuation des déblais s'élève à 720,12€.

Attribution de marché salle Louise Michel

D'attribuer le marché de rénovation et de mise aux normes de la salle polyvalente Louise Michel suite à l'avis de la commission d'appel d'offres du 26 février 2015

Lots	Entreprises	Montant HT
1 DEMOLITION / GROS OEUVRE	CARDOT	6 471,35 €
2 MEN.EXT./SERRURERIE	ASTOM MS	20 740,00 €
3 MENUISERIE INTERIEUR BOIS	MENULOR	17 956,00 €
4 PLATRERIE/FAUX PLAFONDS	KISBAT	21 295,00 €
5 SOLS/FAIENCES	LESSERTEUR	17 504,00 €
6 PEINTURES/FINITIONS	APIB	5 360,00 €
7 CVC/PB	CHAUFFAVITE	13593,00 € + option 7 550,00 €
8 ELECTRICITE	HOFFMAN	16 379,32 €

Renouvellement des temps partiels

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°2004-777 du 29 juillet 2004, deux agents municipaux travaillant aux services administratifs sollicitent le bénéfice d'un temps partiel à 80 %.

à 22 voix pour et 6 abstentions

Compte administratif 2014 Guénange

D'affecter l'excédent de fonctionnement de 1 221 410,32 €

Le Maire,
Jean-Pierre LA VAULLÉE